|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [Résultat de recherche d'images pour "logo couleur cd974"](https://www.google.com/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=2ahUKEwiJ8-a32JPlAhUsxoUKHf8BAVsQjRx6BAgBEAQ&url=https://guide-reunion.fr/guide-pratique/administration/etat-collectivites/conseil-general/&psig=AOvVaw0JS1BQhqxvGO4NY-rMy_Do&ust=1570865573495772) |  |  |

**Contrat local des solidarités entre l’Etat et le Département 2024-2027**

**AXE 3 : La lutte contre la grande pauvreté**

**par l’accès aux droits et l’aller vers**

**CAHIER DES CHARGES**

**AAP I 2024**

**«Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l’accès aux droits et à la santé »**

Cet appel à projets vise à recueillir les propositions pour **la mise en œuvre de la structuration et la coordination de l’action des acteurs et des opérateurs en matière d’accès aux droits et à la santé.**

1. **CONTEXTE ET OBJET**

Le 27 mars 2024, l’Assemblée Départementale a voté le Pacte local des solidarités, entre l’Etat et le Département, qui porte sur quatre axes :

* Axe 1 : L’investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
* Axe 2 : La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec France travail ;
* Axe 3 : La lutte contre la grande pauvreté par l’accès aux droits et l’aller vers
* Axe 4 : la construction du volet solidaire de la transition écologique.

La décision modificative du 19 juin 2024 vient entériner le Contrat Local des Solidarités entre l’Etat et le Département.

1. **DESCRIPTION DE l’ACTION**

L’action 3.1 du Contrat Local des Solidarité, intitulée « Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l’accès aux droits et à la santé » s’inscrit dans l’axe III sur la lutte contre la grande pauvreté par l’accès aux droits et l’aller vers.

Il s’agit de structurer et de coordonner l’action des opérateurs et des acteurs en matière d’accès aux droits et à la santé.

1. **PUBLICS CIBLES**

* Tout public du territoire de La Réunion bénéficiaire de l’action publique et en particulier les personnes et les familles en situation de vulnérabilité ;
* Les professionnels et les bénévoles en charge de l’accès aux droits et à la santé.

1. **OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**
2. Concernant la coordination des acteurs :

* Etablir un pilotage transversal des actions d’accès aux droits menées par les différents réseaux d’acteurs ;
* Suivre la mise en place et / ou le renforcement des actions de lutte contre le non recours ;
* Etablir un partenariat entre le réseau France Service et le Département concernant tous les axes de PLS.

1. Concernant la coopération des acteurs :

* Favoriser les échanges sur les diagnostics des situations d’accès aux droits ;
* Favoriser la mise en place d’outils d’échanges d’informations communs et / ou compatibles ;
* Développer un lien opérationnel entre les différents acteurs afin d’améliorer l’accès et le recours aux droits et à la santé.

1. Concernant la communication :

* Etablir des axes de communication et des supports transversaux aux acteurs et aux organismes impliqués et favoriser la mise en place d’outils communs ;
* Améliorer l’interconnaissance des acteurs et des publics du territoire.

**Modalités de mise en œuvre :**

Il est attendu du prestataire la mise en place d’une instance partenariale réunissant l’ensemble des institutions et des acteurs intervenant en matière d’accès aux droits et à la santé et intégrant les personnes concernées par l’accès aux droits et bénéficiaires de l’action publique.

Cette instance devra :

* Proposer un pilotage transversal des acteurs et l’amélioration de la coopération régionale de l’ensemble des opérateurs de l’action sociale ;
* Établir à partir du diagnostic de territoire du Pacte Local des Solidarités et des actions déjà financées, une feuille de route des actions prioritaires à mener ;
* Développer la production d’études concourant à une meilleure caractérisation du public cible et de ses besoins ;
* Définir des outils de suivi et d’évaluation, partagés avec les différentes parties pour infléchir les trajectoires d’action en fonction des résultats.

Le prestataire devra prendre appui sur les différents plans existants sur le Territoire de La Réunion, tels que le PRS, le PRAPS, le Contrat Ville, le PDLHPD, le PDLHI.

1. **FINANCEMENT**

Le financement alloué à cette action, au titre du Contrat Local des Solidarités, s’élève à 47 000 € (TTC), dédié uniquement aux dépenses de fonctionnement et réparti comme suit :

* Etat : 23 500 €,
* Département : 23 500 €.

Le financement de l’action fera l’objet d’une demande de subvention soumis au vote de l’assemblée délibérante du Département. Il s’inscrit dans le cadre d’un conventionnement entre le Département et le candidat retenu.

L’action sera mise en œuvre dès la signature de la convention pour une durée de 12 mois. Le versement se fera en deux parties : 80% à la signature de la convention et 20% à la fin de l’action, sur production du bilan financier (CERFA n° 15059) et du rapport d’activités de l’action.

1. **IDENTIFICATION DES PORTEURS DE PROJET ET CRITERES D’ELIGIBILITE**

Peut candidater à l’appel à projet, toute structure publique ou associative ou privée :

* Intervenant dans le champ social et /ou médico-social notamment dans le domaine de l’accès aux droits et à la santé ;
* Ayant une connaissance maitrisée du réseau local et déjà implantée dans le réseau partenarial ;
* Ayant des compétences en méthodologie de projet et d’animation de réseaux.

Les dossiers des candidats ne répondant pas à ces critères ne seront pas étudiés.

1. **CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITES DE TRANSMISSION**
2. **Contenu des dossiers**

Les projets doivent être conformes aux critères définis dans le présent cahier des charges.

Ils feront ressortir, entre autres, dans un **mémoire technique** sur :

**- la présentation de l’organisme et des professionnels intervenants** avec mention des expériences dans le domaine de l’action ciblée (actions sociales et médico- sociales) :

**- la description du projet**, notamment :

- la personne référente au sein de la structure,

- les moyens alloués (humains, matériels, outils, …),

- les propositions de mise en œuvre de l’action et modalités de partenariat,

- le budget de l’action.

Le mémoire technique devra être accompagné nécessairement des pièces suivantes :

* **Pièces réglementaires obligatoires** **:**
* Une fiche signalétique du candidat selon le modèle joint,
* Le courrier de demande de financement du projet motivée signé par le Président adressé au Président du Conseil Départemental,
* Le CERFA 12156-6 (dossier de demande de subvention- Association) - Imprimé unique,
* Relevé d’Identité Bancaire,
* **Pièces relatives au projet :** Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet.
* **Pièces** **complémentaires relatives à l’association :**
* Rapport d’activités de l’année N-1,
* Statuts de l’association datés et signés,
* Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture,
* En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts,
* Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action,
* Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires,
* Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €),
* Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire,
* Contrat d’engagement républicain,
* PV de la dernière Assemblée Générale,
* Dernier bilan financier connu,
* Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €).
* **Pieces relatives complémentaires aux structures privées :**
* Extrait d’immatriculation au registre des commerces ou au répertoire des métiers de moins de trois mois pour les entreprises,
* Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois,
* Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.
* **Pièces complémentaires relatives aux structures publiques :**
* Dernier compte administratif.

**2. Modalités de transmission**

Les projets seront :

* Envoyés en courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la Poste faisant foi), à l’adresse suivante :

Département de La Réunion

Direction de l’Action Sociale

2, rue de la Source

97488 SAINT-DENIS CEDEX

* Ou déposés directement au :

Département de La Réunion

Direction de l’Action Sociale

2, rue de la Source

97488 SAINT-DENIS CEDEX

* Ou envoyés par courriel à l’adresse suivante : direction.actionsociale@cg974.fr.

**Les plis devront parvenir au Département de La Réunion avant le 04 novembre 2024 à midi (heure de La Réunion) après la publication de l’offre.**

Les enveloppes devront comporter les mentions :

**«****Appel à projets relatif à « Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l’accès aux droits et à la santé »**

**« NE PAS OUVRIR »**

**Les dossiers incomplets/ou hors délai, ne seront pas étudiés.**

**H – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

Une commission de sélection sera mise en place composée de représentants de la Direction de l’Action Sociale et d’un représentant de l’Etat à minima.

La qualité des informations apportées dans les réponses sur la pertinence de son projet vis-à-vis des différents critères exposés ci-après sera déterminante dans l’octroi de la décision de financement.

Pour faciliter l’instruction de son dossier, le porteur de projet est ainsi encouragé à présenter des informations précises et quantifiées.

Les projets seront analysés et sélectionnés au regard de leur valeur technique et appréciés selon les   
sous-critères suivants :

- Sous critère 1 : L’implantation sur le territoire : le nombre d’années d’existence, l’identification des acteurs du territoire, l’identification des plans, des schémas et des autres dispositifs existants. (20 points) ;

- Sous critère 2 : L’expérience en la matière : les actions menées dans le champ social et/ou médico-social et notamment l’accès aux droits et à la santé, les actions partenariales initiées, les modalités de partenariat utilisées. (30 points) ;

- Sous critère 3 : La méthodologie d’action : la pertinence des outils proposés pour l’action, la maîtrise d’outils d’animation, de communication, de suivi et d’évaluation, les moyens dédiés (RH, Logistique…). (40 points) ;

- Sous critère 4 : Les modalités financières : l’efficience du budget par rapport à l’action, la présentation d’un budget prévisionnel. (10 points).

Des demandes de précisions pourront être adressées aux candidats par mail ou par téléphone.

**I – CONTRACTUALISATION AVEC LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)**

Une convention sera conclue entre le Département et le(s) candidat(s) retenu(s).

[](http://www.cg974.fr/images/images_CG/logo/2013/logo-coul.jpg)

**Annexe 1 : Fiche signalétique de présentation de la structure**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et sigle |  |
| Objet |  |
| Date de création / N° SIRET |  |
| Adresse postale Siège social |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |
| Site Internet |  |

**Membres du Conseil d’Administration et du bureau** (dernière Assemblée Générale) de l’association

|  |  |
| --- | --- |
| Président |  |
| Vice-Président |  |
| Secrétaire |  |
| Trésorier |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Identification du représentant légal**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Identification de la personne référente pour l’appel à projets**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Renseignements concernant les ressources humaines**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’adhérents |  |
| Nombre de bénévoles |  |
| Nombre de volontaires |  |
| Nombre de salariés |  |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) |  |
|  |  |

**Budget**

Budget de l’année 2023 :

Principaux financeurs :

**Exemples de projets réalisés**

**[](http://www.cg974.fr/images/images_CG/logo/2013/logo-coul.jpg)**

Annexe N° 2 : Liste **des Pièces à fournir**

| Les pièces réglementaires | Cadre réservé à l’administration |
| --- | --- |
| Courrier de demande motivée adressé au Président du Conseil Départemental |  |
| Le Cerfa 15056 (dossier de demande de subvention- Association) |  |
| Statuts de l’association datés et signés |  |
| Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture |  |
| En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts |  |
| Délibération du Conseil d’Administration autorisant la création et la gestion de l’action |  |
| Fiche signalétique du candidat selon modèle joint |  |
| Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires |  |
| Attestation relative au recours à un Commissaire aux comptes *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)* |  |
| Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire |  |
| Relevé d’Identité Bancaire |  |
| Documents relatifs à l’association | Cadre réservé à l’administration |
| PV de la dernière Assemblée Générale |  |
| Rapport d’activité de l’année à N-1. |  |
| Dernier bilan financier de l’année N-1 |  |
| Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)* |  |
| Documents relatifs au projet | Cadre réservé à l’administration |
| Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet |  |
| Documents relatifs aux structures publiques | ☐ |
| Dernier compte administratif |  |
| **Documents relatifs aux structures privées** |  |
| Extrait d’immatriculation au registre des commerces ou au répertoire des métiers de moins de trois mois pour les entreprises |  |
| Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois |  |
| Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire |  |

**Cadre réservé à l’administration – Date de vérification :**

**Identité du porteur de projet :**

Dossier complet

Dossier incomplet :

Dossier éligible

Dossier non éligible au motif de